

**INSCRIPTION SCOLAIRE DANS UNE
ÉCOLE PUBLIQUE RUTHÉNOISE**

**Avis du maire
(Commune de votre domicile)**

La Ville de Rodez a récemment reçu la demande d'inscription d'un enfant de votre commune, dans une des écoles publiques ruthénoises. Dans le cadre d'une bonne concertation intercommunale, la Ville de Rodez souhaite savoir si la commune de résidence autorise cette scolarisation extra-communale.

Partie à compléter par le maire de la commune de résidence :

Le maire de la commune de :

Autorise

N'autorise pas

L'inscription de :

À l'école publique ruthénoise :

Date :

Signature & cachet de la commune :